

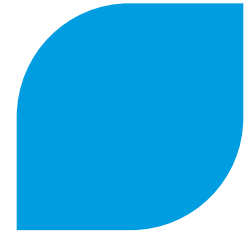


## **Demande de modification de l'INB 116 pour extension de l'entreposage de déchets vitrifiés sur l'Etablissement AREVA NC la Hague**



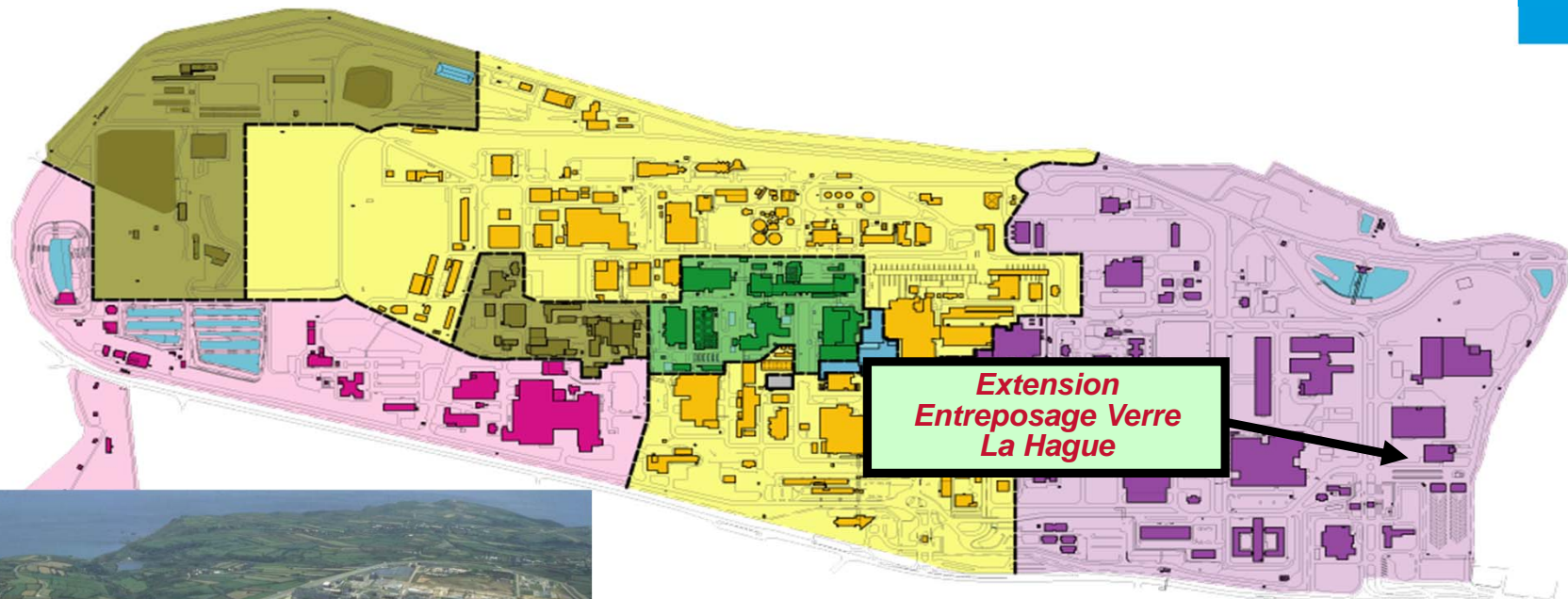
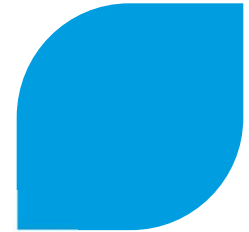
**Paris, le 06 octobre 2015**





- ▶ **L'établissement AREVA NC de la Hague**
- ▶ Le projet Extension Entreposage des déchets Vitriifiés
- ▶ Procédures administratives et information du public

# L'établissement AREVA NC la Hague est constituée de 7 installations nucléaires de base



**3 INB en exploitation**

- INB 116 - Usine UP3 A
- INB 118 - STE3
- INB 117 - Usine UP2 800

**4 INB à l'arrêt en phase de MAD-DEM**

- INB 47 - ELAN II B
- INB 80 - Atelier HAO
- INB 33 - UP2
- INB 38 - STE2 et AT1

**UP2 400**

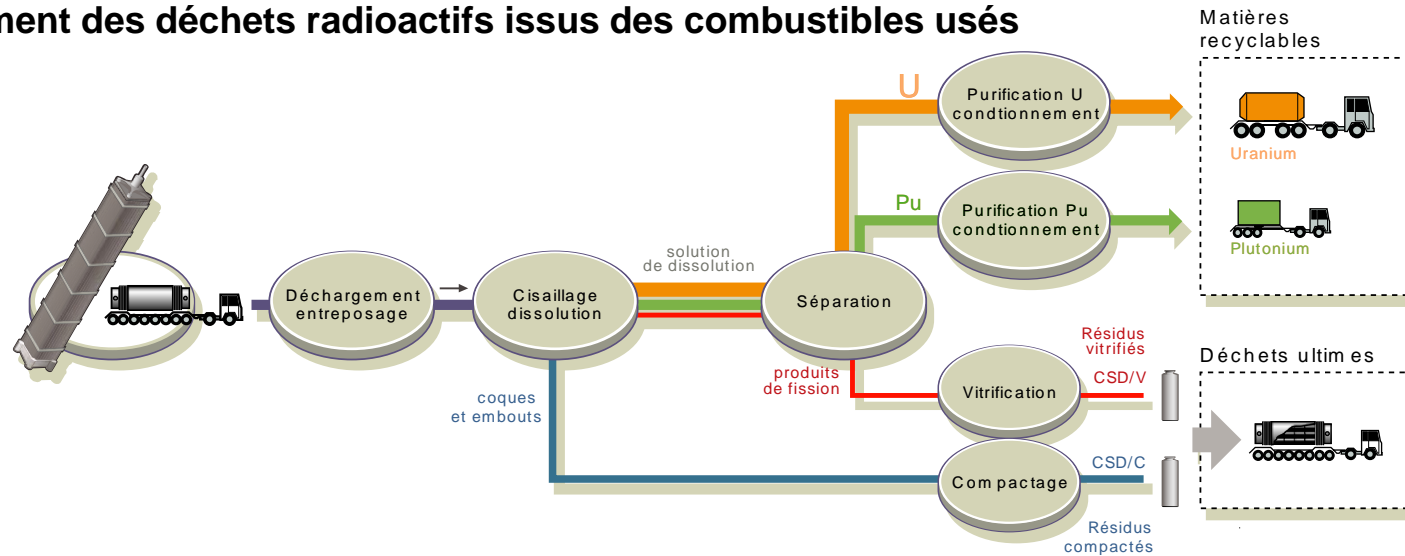


# Principales activités de l'établissement



## ► Les opérations de production : le traitement des combustibles usés

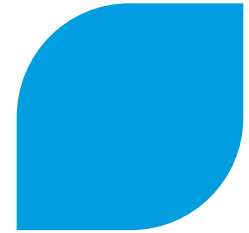
- ◆ Recyclage des matières nucléaires (U, Pu)
- ◆ Conditionnement des déchets radioactifs issus des combustibles usés



Dans l'attente de la disponibilité du centre de stockage profond des déchets radioactifs HA et MA-VL par l'ANDRA (projet **Cigéo**), les déchets conditionnés doivent être entreposés sur le site des producteurs.

*NB : Le client reste propriétaire de ses déchets.*

⇒ Besoin d'entreposage des colis de déchets vitrifiés produits sur l'établissement.

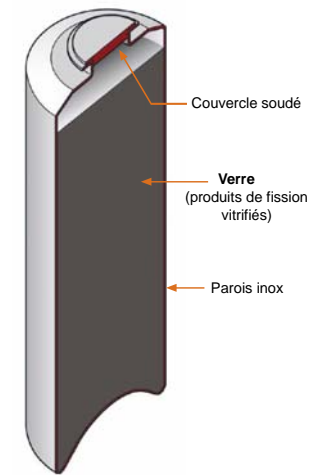


- ▶ L'établissement AREVA NC de la Hague
- ▶ **Le projet Extension Entreposage des déchets Vitriifiés**
- ▶ Procédures administratives et information du public

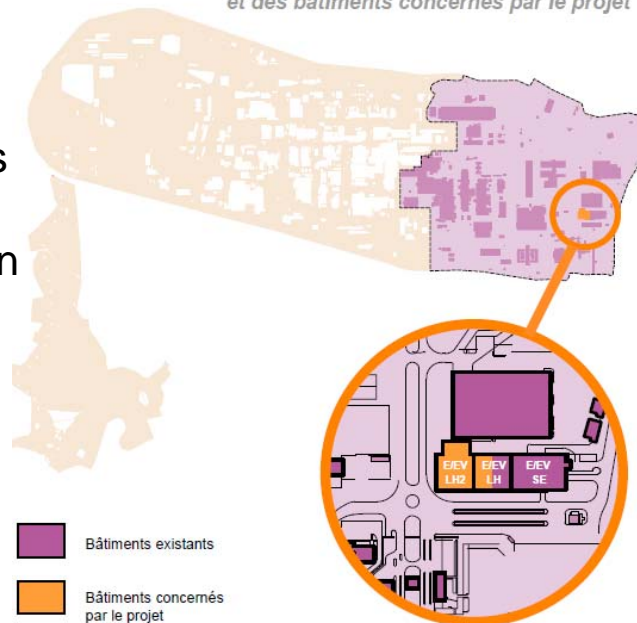


# Entreposage de déchets vitrifiés

- ▶ Les produits de fission (déchets HA) sont incorporés dans une matrice de verre, le tout coulé dans un conteneur étanche en inox. Le colis obtenu est appelé conteneur standard de déchets vitrifiés ou « **CSD-V** ».
- ▶ Les CSD-V qui nécessitent un refroidissement permanent, sont entreposés dans des puits verticaux, regroupés par alvéole.
- ▶ Selon le programme industriel de l'établissement, les capacités actuelles d'entreposage de CSD-V seront saturées avant fin 2017.
- ▶ La construction d'entrepôts supplémentaires est donc nécessaire pour la poursuite du traitement des combustibles usés (tel que prévu par la politique de gestion des déchets radioactifs en France).



Implantation de l'INB 116 et des bâtiments concernés par le projet

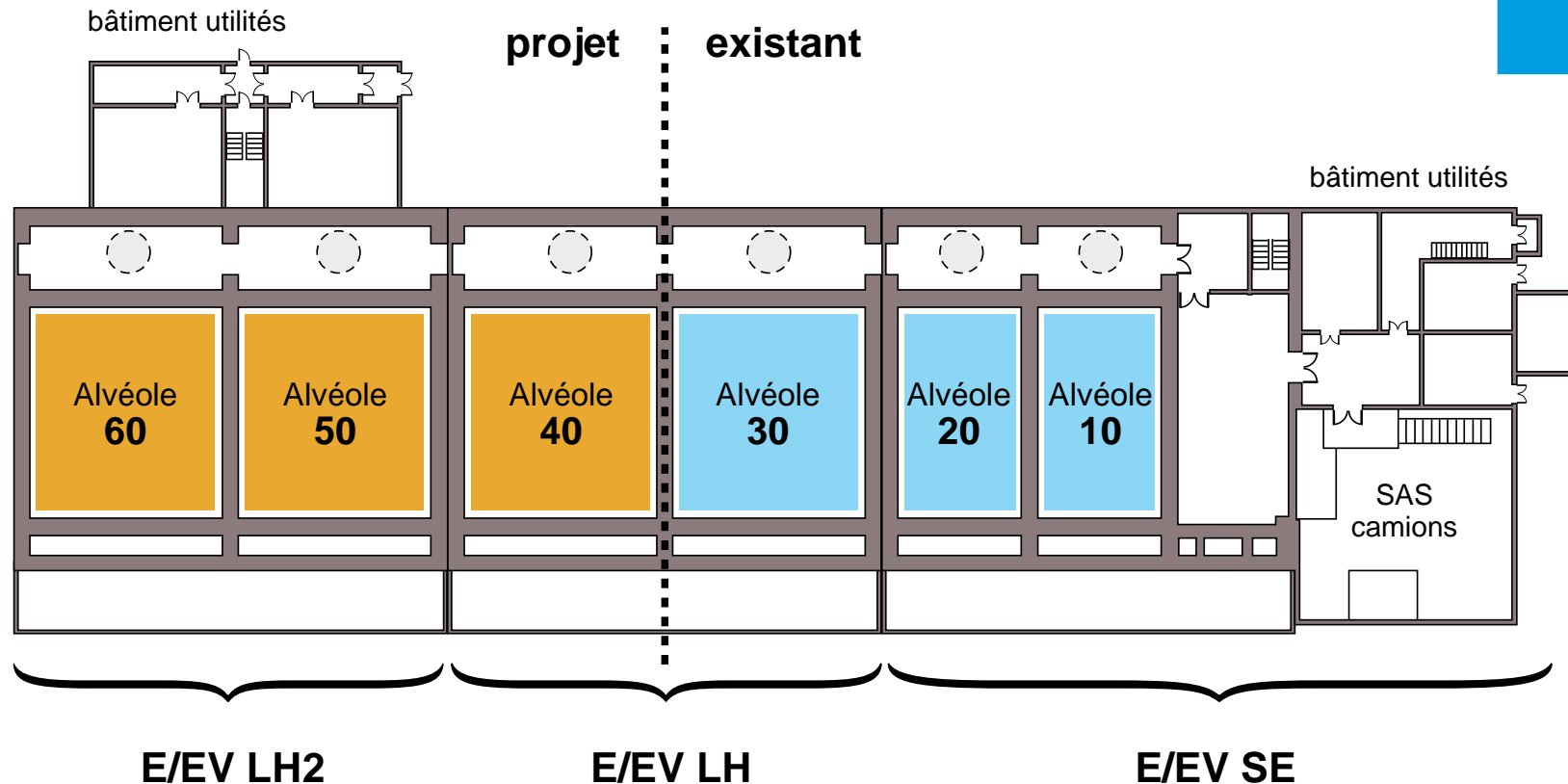


## Projet EEV LH 2

E/EV : Extension Entreposage Verres

E/EV SE : E/EV Sud-Est  
E/EV LH : E/EV La Hague  
E/EV LH2 : E/EV La Hague 2

# Le projet : trois nouvelles alvéoles



*Le projet consiste à :*

- *équiper la seconde alvéole (40) du bâtiment E/EV LH : travaux en 2015-17 pour mise en service actif S2 2017 ;*
- *construire le bâtiment E/EV LH2 et équiper les deux alvéoles (50 et 60) : seconde phase des travaux de 2016 à 2022 (MSA des deux alvéoles simultanément vers fin 2022).*

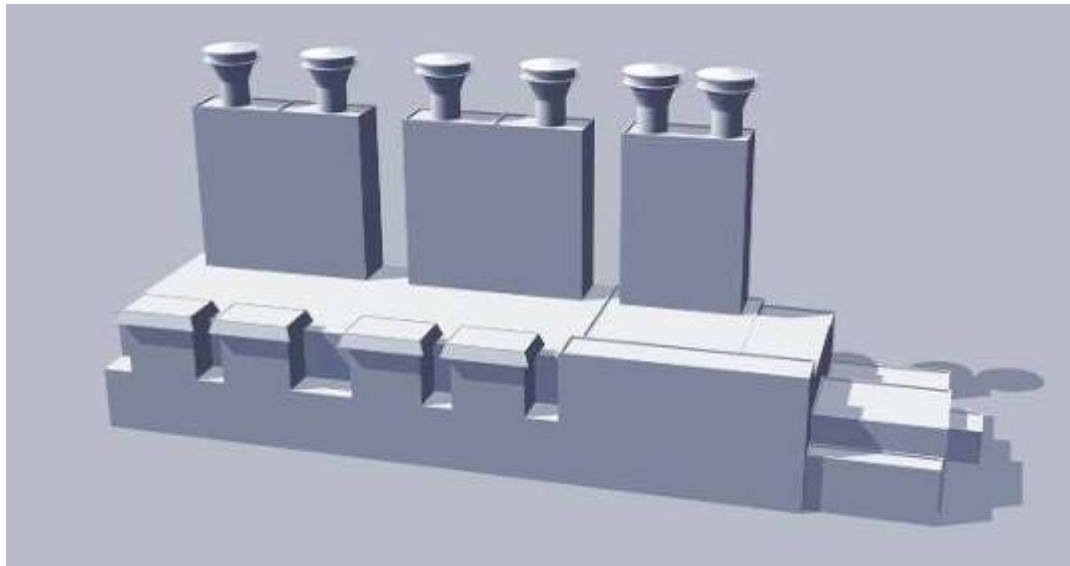
# Le projet (suite)



## L'état initial :

- bâtiments E/EV SE (alvéoles 10 et 20) et E/EV LH (alvéole 30) en exploitation ;
- génie civil de l'alvéole 40 construit.

Capacité d'entreposage (E/EV SE + E/EV LH « 30 ») : **8 640** conteneurs de déchets

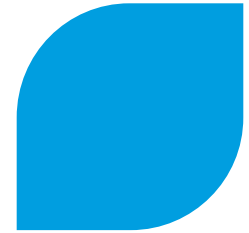


**L'état final** : un ensemble « E/EV » constitué de six alvéoles.

Capacité d'entreposage :  
**21 276** conteneurs de déchets.

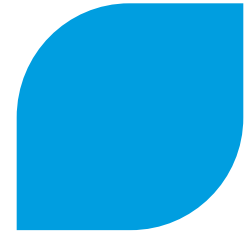
➔ L'objectif du projet est donc **d'accroître les capacités d'entreposage de l'INB de 12 636 conteneurs.**



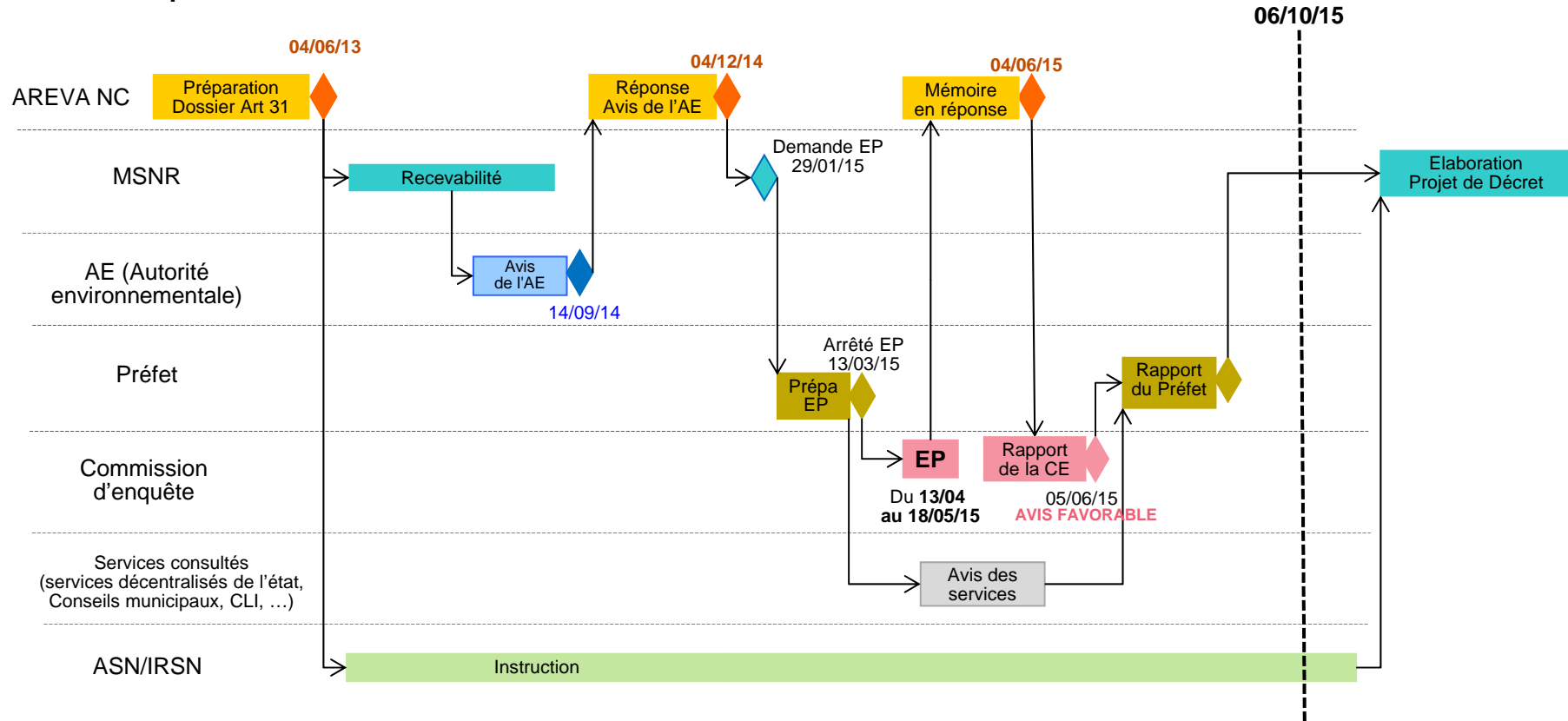


- ▶ L'établissement AREVA NC de la Hague
- ▶ Le projet Extension Entreposage des déchets Vitriifiés
- ▶ **Procédures administratives et information du public**

# Procédures administratives et information du public

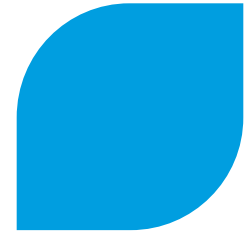


## ► Principales actions menées et dates associées



- Mise à disposition du dossier auprès de la CLI : La CLI a constitué un GT sur ce projet, qui a jugé satisfaisantes les réponses apportées par l'exploitant aux questions posées.
  - ◆ Ce GT a émis un avis constatant l'absence d'impact du projet sur la santé publique
- A ce jour, toutes les opérations de consultation et d'information du public prévues par la réglementation ont été réalisées.

# Information du public



## Avis d'enquête publique



## Site Internet AREVA

**ACTUALITÉS**

- Communiqués de presse
- Brèves
- Déclarations d'événements
- Contacts presse
- Fils RSS

**AREVA LA HAGUE : LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'EXTENSION DE LA CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE DES DÉCHETS VITRIFIÉS FRANÇAIS**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

GRUPE / BG AJAL

14 avril 2015

Une enquête publique relative à une demande d'extension de la capacité d'entreposage des déchets vitrifiés français de l'installation nucléaire de base dite « IND 116 » du site AREVA la Hague se déroule du 13 avril au 18 mai 2015 inclus.

Le dossier de l'enquête publique est consultable auprès des onze communes des communes situées dans un rayon de cinq kilomètres autour du site, de la sous-préfecture de Cherbourg et de la préfecture de la Manche. L'étude d'impact de ce projet est également consultable sur le site internet [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr).

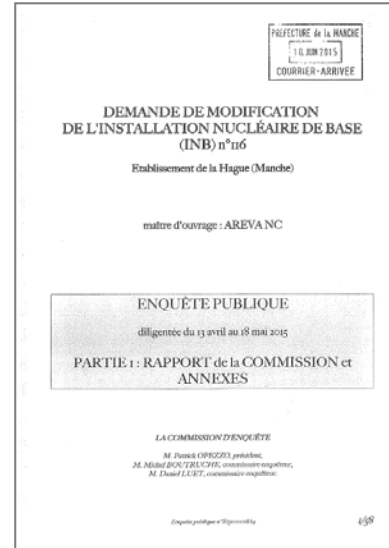
Le projet vise à augmenter la capacité actuelle d'entreposage du site d'environ 12 000 conteneurs et s'articule en deux étapes :

- équipement d'un second hall au sein du bâtiment existant « EEV » (extension d'entreposage des verres) permettant l'accueil des premiers conteneurs en 2017 ;
- construction et équipement de deux halls au sein d'un nouveau bâtiment entre 2018 et 2022.

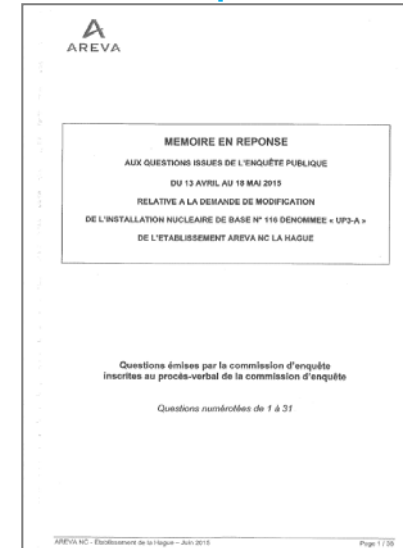
Ces trois halls seront similaires à celui mis en service en septembre 2013 au sein du bâtiment EEV.

Fruit d'un retour d'expérience de plus de 20 ans sur le site AREVA la Hague, cette solution permet l'entreposage des déchets vitrifiés français de façon sûre et robuste dans l'attente de leur stockage définitif.

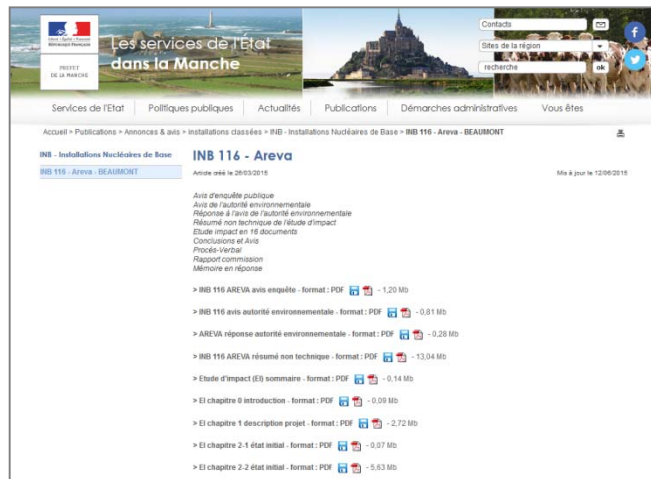
## Rapport de la Commission



## Mémoire de réponse AREVA



## Site Internet préfecture de la Manche



## 5. AVIS

Pour conclure, la commission a estimé qu'il lui incombait de se limiter à son seul domaine de compétence et d'exprimer ainsi son avis uniquement et exclusivement sur l'objet de la demande présentée, sans entrer dans le débat général du choix stratégique des filières énergétiques, lequel relève de la politique de l'État.

En effet, ce projet est un élément d'un tout, qui est celui de la filière nucléaire et, en particulier, de la chaîne de retraitement des combustibles usés.

Sur ce point, et prenant en compte les oppositions et réserves émises par le public et les associations, la commission considère donc que le projet de modification notable de l'INB n°16 ne peut être dissocié de ce tout et, qu'en l'espèce, seule une inflexion substantielle de la stratégie nationale de la filière serait à même de pouvoir agir sur la pertinence du projet présent.

*Pour l'ensemble de ces raisons, la commission d'enquête émet à l'unanimité un AVIS FAVORABLE au projet de demande de modification de l'installation nucléaire de base (INB) n°16, établissement de la Hague, tel que présenté par AREVA NC.*